



En mettant en place une démarche de réduction des produits phytosanitaires, les collectivités se retrouvent souvent confrontées aux craintes des administrés : le prix, l'esthétisme, le travail des agents... Bien souvent ce sont les agents qui se retrouvent face à ces remarques auxquelles il n'est pas toujours facile de répondre. Cette fiche apporte une liste non exhaustive d'arguments permettant de donner des informations aux habitants et de les rassurer.

Fiche technique Objectif Zéro Pesticide

F. 1

Votre argumentaire

Réduire les pesticides dans la commune

 **"Pourquoi faire ? On revient 30 ans en arrière ! On s'en sortait très bien avant ! Personne n'est mort !"**

 Les connaissances sur les impacts des pesticides sur l'homme et sur l'environnement ont évolué. Leur danger est maintenant reconnu et un cadre législatif existe dorénavant (plan Ecophyto II et loi Labbé) ! Aux communes d'adapter leur politique et leurs méthodes de travail afin de protéger la santé de leurs agents et de leurs habitants et de préserver leur environnement naturel !

Suite aux différentes réunions d'échanges organisées avec les agents, élus et associations en charge de l'opération OZP, vous lirez dans cette fiche :

- les remarques, craintes et questionnements en gras et précédés du symbole 

- les réponses que l'on peut apporter à ces administrés inquiets précédées du symbole 

 **"Si c'est si bien que ça pourquoi personne ne le fait ?"**

 Dans notre région, entre 2006 et 2016, plus de 225 communes se sont engagées dans l'opération "Objectif Zéro Pesticide". Ce chiffre est loin d'être anecdotique et de plus, l'application de la Loi Labbé depuis le 1^{er} janvier 2017 implique toutes les collectivités territoriales dans une démarche d'abandon de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces ouverts au public.

 **"Ça va coûter combien ? Et nos impôts ?"**

 Dans cette opération, il ne s'agit pas d'impûter un coût supplémentaire à la commune, mais bien de passer le budget "Phytosanitaire" en budget "méthodes alternatives". À titre d'exemple, le coût de la mise en oeuvre de méthodes alternatives (paillage, achat de plantes couvre-sol, achat de matériel) s'équilibre avec le coût d'achat de pesticides.



 **La commune devient de plus en plus sale !**

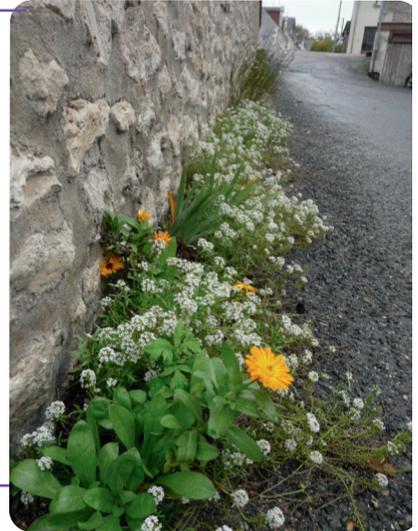
 Certes avec le changement de gestion de certains espaces verts, quelques herbes spontanées poussent ça et là. Elles ne nuisent pas pour autant à l'esthétisme de la commune, mais tout est histoire de goût. Vaut-il mieux une herbe verte ou une herbe jaune ?



"Ce n'est pas compatible avec notre statut de village fleuri !"



Les critères du concours des villes et villages fleuris ont évolué ces dernières années pour s'adapter aux évolutions des pratiques communales. On retrouve notamment un nouveau critère sur "les modes de gestion appliqués pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité" permettant de valoriser la démarche de réduction des produits phytosanitaires mise en place par votre commune.



"Que font les agents ? Il y a du laisser aller !"



Les espaces verts sont gérés de façon différente, pour autant, ils ne travaillent pas moins qu'avant. Pour protéger leur santé et notre environnement, il faut utiliser d'autres méthodes qui modifient le résultat que nous avons l'habitude de voir !

Les herbes spontanées que vous voyez sont là par choix de la commune et non par défaut d'entretien des agents.



"Zéro pesticide ? Impossible !"



Il s'agit bien d'un objectif comme le nom de l'opération l'indique "Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages". La commune a choisi des zones pilotes dans lesquelles elle applique des nouvelles méthodes de travail alliées à des alternatives au chimique (végétal, matériel...) afin de voir si cette nouvelle démarche est réalisable. Si les tests des zones pilotes sont positifs alors l'opération peut s'étendre progressivement sur l'ensemble de la commune !



"Ça ne marche que dans les grandes communes !"



Et pourtant, dans notre région, on constate que les très petites communes (moins de 300 habitants) pratiquent le 0% d'utilisation de produits phytosanitaires, aussi bien que les grandes et très grandes villes. Il s'agit d'utiliser des techniques adaptées aux moyens humains et financiers de la commune. Chaque action sera différente en fonction des communes.



"Les habitants n'adhéreront jamais à cette démarche !"



On constate dans les différentes communes déjà engagées qu'à peine 1% de la population se plaint de l'opération auprès de sa mairie. Cela repose sur le fait que l'opération est accompagnée d'une sensibilisation des administrés (exposition, animations, conférence, articles...) leur permettant de comprendre les enjeux d'une telle démarche et surtout d'être associés à l'opération. C'est le gage de réussite de ce projet.

Il est important qu'un maximum d'habitants soit mobilisé lors de ces temps forts.

